SIVOM DU BORN

Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024
ID : 040-244000279-20240311-DCS2024_08-DE

Délibération n°2024-08

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 11 MARS 2024

COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Avis sur la demande d'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes - Village Landais Alzheimer - Henri Emmanuelli au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes CDG40

L'an deux mil vingt-quatre et le onze du mois de mars à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41
Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Brigitte CHEMIN et Laure PINCE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,
SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Michel DOURTHE, Jean-Luc DUBROCA, Yves DUNOGUES et Frédéric PRADERE.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Ascension PONCHET remplacée par Madame Brigitte CHEMIN,
SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Monsieur Patrick SABIN remplacé par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Eric BRETHES, Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Jérôme CLAVE et Jean-Richard SAINT-JOURS,
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES. Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,
SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES. Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : *04 mars 2024*

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 14/03/2024
ID : 040-244000279-20240311-DCS2024_08-DE

Délibération n°2024-08

Objet : Avis sur la demande d'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes - Village Landais Alzheimer - Henri Emmanuelli au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes CDG40

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2 ,7 et30,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre départemental d'action sociale des Landes en date du 23 octobre 2023 sollicitant son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la FPT des Landes,

Vu le courrier de demande d'affiliation à titre volontaire du Village Landais Alzheimer en date du 28 novembre 2023 du Centre départemental d'action sociale des Landes auprès Centre de Gestion de la FPT des Landes,

Vu l'information communiquée par la Présidente du Centre de Gestion de la FPT des Landes à tous les employeurs locaux affiliés en date du 19 janvier 2024,

Considérant que le Centre départemental d'action sociale des Landes a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes,

Considérant que conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 40 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation,

Considérant qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés,

Le Comité syndical – Collège Traitement, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix exprimées :**

DÉCIDE

- **D'émettre un avis favorable** à l'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

- **Précise** que la délibération sera transmise à Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents,

Signé par : Eric SOULES
Date : 12/03/2024
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.